



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2024_22

L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 21/03/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Valéry LAURENT procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE AU TITRE DE L’EXERCICE 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l’Action Sociale et des Familles;

VU la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article n°10;

CONSIDERANT que le budget primitif de la commune est voté en avril et que des subventions annuelles peuvent être versées pour le fonctionnement des structures dont le Centre Communal d’Action Sociale de la Commune de Villejust;

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, il convient de lui attribuer une subvention dans le cadre du budget 2024;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 20 mars 2024;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 50 000€ pour le CCAS de la Commune.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024 de la Commune.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 25/03/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

